

TRANSPORTS SCOLAIRE 2023-2024



Pensez à vous inscrire avant le 31 juillet

L'inscription est obligatoire avant le 31 juillet, même pour les élèves bénéficiant de la gratuité. Au delà du 31 juillet, une participation forfaitaire exceptionnelle pour inscription tardive de 25€ devra être réglée afin de finaliser l'inscription aux transports scolaires.

Pour les élèves "Non ayant-droit", le paiement d'un droit d'accès spécial sera demandé afin de finaliser l'inscription aux transports scolaires.

<https://www.lio-occitanie.fr/transport-scolaire-haute-garonne>